



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Création d'une nouvelle voirie d'accès à la zone d'activités des Pierrettes sur la commune d'Orchamps (39).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE D'ORCHAMPS

Raison sociale

COLLECTIVITE TERRITORIALE

N° SIRET

2 1 3 9 0 3 9 6 6 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

CHOPIN

Prénom(s)

Régis

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6°a)	Création d'une route communale d'une longueur de 240 m

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la création d'une nouvelle voirie de 240 m permettant l'accès à la zone d'activités des Pierrettes (voie communale). La voie assurera la liaison entre la rue de la Résistance (RD12) et la rue du Bois des Tanneries et permettra le délestage du trafic poids lourd de la ZA.

Un accès au lotissement existant de Briselance sera aménagé depuis la nouvelle voie (à environ 50m de l'accès depuis la RD12). Les dispositions seront prises afin de limiter les nuisances sur les habitations les plus proches.

L'emprise de la voirie sera de 2 505 m². La surface imperméabilisée créée sera de 2 350 m². Un bassin de rétention dimensionné pour un épisode de retour 20 ans sera aménagé afin de réguler les eaux issues des nouvelles surfaces imperméabilisées et d'assurer la gestion d'une éventuelle pollution accidentelle.

Le plan général des travaux (AVP) est joint en annexe.

4.2 Objectifs du projet

L'opération consiste en la sécurisation du passage à niveau n°42 situé rue de la Résistance, qui assure la liaison entre la partie Nord et Sud de la commune d'Orchamps.

En effet, une étude du CEREMA (juillet 2022) a mise en évidence la dangerosité du passage à niveau pour les poids-lourds. La giration des poids lourds depuis la RD12 vers la rue du bois des Tanneries, seul accès à la zone d'activités, est complexe (circulation sur les voies opposées nécessaires, visibilité insuffisante pour anticiper les manœuvres) et peut conduire à la présence prolongée, l'arrêt ou la manœuvre de véhicules sur l'emprise du PN.

Différents scénarios d'aménagement ont été proposés. La solution retenue par les différents acteurs du projet s'est orientée vers la création d'une nouvelle voirie.

Pour que cette nouvelle voie soit utilisée, il est nécessaire que l'accès à la zone via la rue du Bois des Tanneries ne soit plus possible. Il a donc été proposé de couper la rue du Bois des Tanneries avant l'accès au futur lotissement. La coupure de la rue sera réalisée en laissant une possibilité de circulation pour les piétons et les cycles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'aménagement ne nécessitera pas de démolition.

Les travaux de création de voirie concerneront :

- terrassement (recherche d'un équilibre des déblais - remblais),
- mise en œuvre de la structure de chaussée,
- mise en œuvre de l'enrobé
- réaménagement des intersections au niveau de la rue de la Résistance et de la rue d'accès à la zone des Pierrettes
- mise en place de la signalisation horizontale et verticale.

Gestion des eaux de ruissellement

- création d'un fossé en crête de talus afin de canaliser les eaux pluviales issues du bassin versant naturel,
- création d'un fossé de part et d'autre de la voirie collectant les eaux pluviales du bassin versant routier,
- aménagement du bassin de régulation des eaux pluviales de la voirie,
- raccordement au réseau eaux pluviales communal.

L'étude géotechnique G2 AVP (Exasol, 06/2024) a permis de préciser les choix constructifs des ouvrages.

La durée des travaux sera de 4 mois + 1 mois de préparation.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet de voirie n'engendrera pas d'augmentation du trafic sur le secteur. La circulation de la rue du Bois des Tanneries sera reportée vers la nouvelle voie qui constituera l'accès à la zone d'activités.

Des mesures seront mises en place pour minimiser l'impact de la nouvelle voirie.

- Gestion des eaux pluviales

Un fossé en crête de talus canaliser les eaux pluviales générées sur le bassin versant naturel. Ce fossé évitera aux eaux de ruissellement du bassin naturel d'être mélangées à celles du projet de voirie.

Les eaux pluviales du bassin versant routier seront collectées par des fossés aménagés de part et d'autre de la voirie et envoyées vers un bassin de rétention dimensionné pour un épisode de retour T=20ans. Le rejet s'effectuera après régulation (via un orifice calibré) vers le réseau eaux pluviales communal existant.

Les ruissellements amont ne seront pas interceptés par le projet. Ils seront collectés par un fossé créé en crête de talus et redirigées vers les fossés existants.

La Note de calcul hydraulique est jointe en annexe.

- Limitation des nuisances

Afin de limiter les incidences sonore et visuelle pour les habitations situées à proximité, un dispositif d'écran végétal sera mis en place au nord de la nouvelle voie au droit des habitations (rue de Briselance).

Un comptage routier est en cours au niveau de la rue du Bois des Tanneries afin de disposer d'un état initial du trafic PL / VL généré par la zone d'activités. Il a démarré le 12 août 2024 pour une durée de 2 mois. Une mesure acoustique sera réalisée sur 24 h (programmée le 7 octobre 2024). Ces données seront transmises en complément du dépôt.

Le dispositif d'écran végétal sera adapté en fonction des conclusions de l'étude de trafic et acoustique.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur voirie nouvelle, Largeur de chaussée Surface imperméabilisée (voirie enrobé + accotements bicouche)	240 m 6.5 m 2 350 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 5 ° 3 9 ' 4 3 " 9 Lat. : 4 7 ° 0 9 ' 1 0 " 1

Point de d'arrivée : Long. : 0 5 ° 3 9 ' 5 4 " 8 Lat. : 4 7 ° 0 9 ' 0 8 " 4

Communes traversées :

Orchamps (39700)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Règlement national d'urbanisme (RNU)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à environ 1 km au sud : - ZNIEFF de type 1 : La vallée du Doubs en amont de Dole.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'église d'Orchamps est classée au titre des monuments historiques. Le projet est en dehors de l'emprise de la servitude d'utilité publique. Le périmètre réglementaire de protection de 500 m autour de l'église se trouve à environ à 50 m du projet de voirie.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas inventorié de zone humide par l'inventaire Sigogne BFC.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PPR inondation du Doubs en moyenne vallée. L'emprise projet est en dehors du zonage du PPRI.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 08/08/2008.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur ne se situe pas à proximité d'une zone Natura 2000. Les sites les plus proches se trouvent à plus de 2,5 km au sud au niveau de la forêt de Chaux.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La terre végétale décapée sera réutilisée sur site. Les volumes estimatifs de déblais sont de 746 m ³ . En fonction de la nature des déblais, ceux-ci pourront pour partie être réutilisés.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux nécessiteront l'apport de matériaux de carrière. Structure de chaussée : GNT 0/31.5 : 325 m ³ (couche de réglage) ; GNT 0/150 : 2106 m ³ (couche de forme).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voirie sera créée au niveau de terrains agricoles. Le projet impliquera la coupe de 9 arbres. Un diagnostic préalable sera réalisé, les travaux de coupe seront effectués en dehors des périodes sensibles vis à vis de la reproduction et de la nidification des oiseaux et chiroptères.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de sa nature et de son éloignement aux sites Natura 2000, la réalisation et l'exploitation de la voirie n'auront pas d'incidence significative sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites de la forêt de Chaux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise foncière totale sera de 5 641 m ² . La voirie aura une emprise sur des terrains agricoles. Les parcelles agricoles ZL 68 et ZL 92 seront impactées par le projet (déclarées au Registre parcellaire graphique 2022). Acquisitions foncières : ZL 68 : 105 m ² ZL 92 : 2 511 m ² .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de voirie n'engendrera pas d'augmentation du trafic routier. Le trafic poids-lourds de la ZA sera délesté vers la nouvelle voie. Le projet répond à la nécessité de sécurisation du passage à niveau n°42 (dangerosité pour les poids-lourds mise en évidence par l'étude Ceréma). Un comptage routier est en cours rue du Bois des Tanneries afin de disposer d'un état initial du trafic PL / VL généré par la ZA.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nouvelle voie engendra des nuisances sonores liées au trafic pour les habitations situées à proximité. Un dispositif d'écran végétal sera mis en place afin de limiter l'impact sonore. Il sera dimensionné à
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	partir des résultats trafic et acoustique (mesure sur 24 h rue du Bois des Tanneries programmée le 7/10). Sur le secteur, les nuisances sonores existantes sont associées au trafic routier et à la voie ferrée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'augmentera pas les nuisances olfactives associées à la circulation des engins motorisés (report de circulation).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nuisances olfactives actuelles proviennent des émissions de gaz d'échappement des engins motorisés circulant sur les axes proches du site.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier l'utilisation d'engins de chantier engendrera des vibrations. En phase d'exploitation, le projet n'apportera pas de vibration supplémentaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations actuelles sont dues à la proximité de la voie de chemin de fer.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un système d'éclairage public sera mis en place sur la route.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en milieu urbanisé concerné par l'éclairage public.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un bassin assurera la rétention des eaux de ruissellement de la nouvelle voirie (volume utile rétention 60 m3 + 30 m3 gestion pollution accidentelle, période retour 20 ans).
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rejet régulé du bassin s'effectuera vers le réseau pluvial existant. L'exutoire du réseau communal est le Doubs. La Note de calcul hydraulique est jointe en annexe.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une route communale d'une longueur de 240 m en partie au niveau de terrains agricoles. Les acquisitions foncières concerneront 2 616 m ² de terrain agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En phase chantier l'ensemble des précautions sera mis en place pour diminuer les impacts sur l'environnement. Les incidences sont temporaires. Les emprises chantier seront limitées au strict nécessaire et matérialisées avant démarrage des travaux. Les coupes d'arbres seront réalisées en dehors des périodes sensibles pour la faune. Le stockage des matériaux et stationnement des véhicules seront réalisés dans un périmètre balisé sur un terrain artificialisé. Le matériel nécessaire à la remédiation d'une pollution (pompes, engins d'excavation, kits anti-pollution...) sera présent en permanence sur le chantier et disponible. Tous les produits, déchets émis par l'opération seront triés et évacués vers les filières spécifiques adaptées. Toutes les précautions seront prises par les entreprises afin d'éviter toutes dégradations du milieu naturel (rejets, pollution...).

Le projet de route communale d'une longueur de 240 m va entraîner l'imperméabilisation de 2 350 m². Un bassin de rétention dimensionné pour une crue de retour 20ans sera réalisé : volume total du bassin de 90m³ dont 30m³ de volume mort pour le traitement d'une pollution accidentelle.

Les ruissellements amont ne seront pas interceptés par le projet. Ils seront collectés par un fossé créé en crête de talus et redirigés vers les fossés existants.

Afin de limiter les incidences sonores et visuelles pour les habitations (rue de Briselance) situées à proximité de la nouvelle voirie, un dispositif d'écran végétal sera planté dans le délaissé entre la voirie et le lotissement. Cet aménagement fonctionnera comme une barrière naturelle contre les nuisances sonores. Les différentes espèces plantées assureront le rôle de mur anti-bruit en absorbant le son émis par les véhicules.

Un comptage routier est en cours rue du Bois des Tanneries afin de disposer d'un état initial du trafic PL / VL généré par la zone d'activités (mis en place le 12 août 2024 pour une durée de 2 mois). Une mesure de niveau sonore sur 24h sera réalisée. Les résultats seront fournis.

Le dispositif d'écran végétal sera adapté en fonction des conclusions de l'étude de trafic et acoustique.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation de la nouvelle voie communale d'une longueur de 240 m répond à l'obligation de sécurisation de l'accès des poids lourds à la zone d'activités des Pierrettes, en évitant le passage à niveau n°42 situé rue de la Résistance dont la dangerosité pour les poids-lourds a été mise en évidence (étude CEREMA).

Les dispositions seront prises afin de limiter les nuisances du report de circulation sur les habitations les plus proches de la nouvelle voie.

Compte tenu des faibles incidences attendues et de l'emprise limitée du projet sur le milieu environnant, il ne nous semble pas nécessaire de soumettre le projet à évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan général des travaux, Dossier AVP, PMM (Annexe 5)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Plan de l'impact foncier	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Note de calcul hydraulique, PMM	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Programme des travaux, PMM	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom CHOPIN

Prénom Régis

Qualité du signataire Maire

À Orchamps

Fait le 15 OCT. 2024



Régis Chopin
Signature du (des) demandeur(s)